

Procédure d'orientation en fin de Première

LA VOIE GENERALE

Saisir les 2 spécialités de la voie **générale** poursuivies en classe de terminale :

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)

Langues, littératures et cultures étrangères Anglais Monde Contemporain

Mathématiques

Numérique et Sciences Informatiques (NSI)

Physique-chimie

Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)

Sciences Économiques et Sociales (SES)

Les options facultatives proposées au lycée SMC en terminale générale et en section Euro :

Droits et grands enjeux du monde contemporain

Mathématiques complémentaires (uniquement si la spécialité Mathématiques a été suivie en 1^{ère})

Mathématiques expertes (uniquement si la spécialité Mathématiques est conservée en Terminale)

D'autres options seront proposées aux élèves si les emplois du temps des classes le permettent. Comptant sur votre compréhension.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Saisir la série suivie en classe de terminale :

- Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
- Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Pour la série **STMG**, préciser le choix de sa spécialité :

Gestion et Finances

Ressources Humaines et Communication

Mercatique

Les options facultatives proposées au lycée SMC

1- En terminale technologique :

Atelier Artistique (Art BD)

Droits et grands enjeux du monde contemporain

LVC RUSSE (si étudié en classe de seconde et 1^{ère})

Les étapes de l'orientation



Saisir les vœux d'orientation (Espace Parents)

Cette procédure permet :

- De demander une (des) voie(s) d'orientation pour la poursuite de la scolarité de votre enfant
- De consulter les réponses du conseil de classe aux demandes formulées
- D'accuser réception (intentions provisoires) et de faire part de vos accord ou désaccord (choix définitifs) suite aux réponses du conseil de classe
- De consulter la décision d'orientation prise par le chef d'établissement en cas d'accord.

Au **2^{ème}** trimestre - Les intentions d'orientation des familles et l'avis provisoire du conseil de classe

(Du 30 janvier au 26 février 2023)

- Avec votre enfant, vous formulez des **intentions provisoires d'orientation** sur la « **fiche dialogue** », support des échanges avec le conseil de classe (*onglet Ressources puis Orientation*).
- Le conseil de classe émet des **avis provisoires**.

Au **3^{ème}** trimestre - La formulation des choix définitifs et la décision du chef d'établissement

(Courant mai)

- Formulation des choix définitifs ;
- Le conseil de classe répond par une **proposition d'orientation** qui devient **décision d'orientation** si elle est conforme à la demande formulée.

Si elle est **différente** du choix de l'élève et de sa famille, le chef d'établissement ou son adjoint prend la décision définitive après un entretien avec l'élève et sa famille.

Pour vous aider :

<https://www.index-education.com/fr/tutoriels-video-pronote-443-69-saisir-les-voeux-d-orientation-espace-parents.php>